

Convocation du **12/12/2025**

Publication le **19/12/2025**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **33**

Quorum : **22**

N° **19_181225**

**OBJET : AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**

Approbation de l'avenant n°2
à la Convention de
partenariat d'ingénierie
technique avec la Chambre
d'Agriculture des Bouches-
du-Rhône dans le cadre du
projet agricole Camp Lambert

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Dix Huit Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Brigitte AMOROS, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Magali ROUX, Monsieur Jérémie PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Valérie ELBAZ
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Monsieur Philippe AMY (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Irène DUPLAN (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Madame Faustine THIBAUD (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS), Monsieur Jérémie COETTO (donne pouvoir à Monsieur Vincent RUSCONI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Monsieur Zarick KOURICHI)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20251218-181225_19-DE
Reçu le 19/12/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumbr
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
19/12/2025



Délibération n°19_181225 du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025 (suite)

Monsieur Matthieu HERMANT rapporte :

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet agricole de Camp Lambert, le Conseil Municipal a approuvé par délibération du 22 mars 2022, une convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône.

Cette convention avait pour objectif, d'une part, d'apporter un appui à la Commune dans la définition des besoins et des choix techniques liés à l'installation des agriculteurs retenus et d'autre part, d'accompagner ces mêmes agriculteurs sur des aspects économiques comme administratifs de leur installation.

Avec l'aide de la Chambre d'Agriculture, des baux ruraux ont ainsi été conclus en 2023 avec chacun d'entre eux, et suite aux divers travaux réalisés, l'année 2024 a été la première année de production.

Néanmoins, il est apparu nécessaire de poursuivre l'accompagnement mis en place auprès des agriculteurs afin de leur garantir les meilleures conditions d'installation après cette première année de production et préparer d'ores et déjà l'année suivante.

Ainsi, le Conseil Municipal du 28 mars 2024 a autorisé la passation d'un avenant n°1 à la convention initiale conclue avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour une durée de 12 mois à compter de la signature.

Aujourd'hui le bilan dressé des actions conduites par la Chambre d'Agriculture depuis la mise en place en 2022 de ce projet et de l'accompagnement des jeunes agriculteurs dans leur installation, permet de confirmer le caractère « pilote » du site de la Camp Lambert, projet qui a reçu en mars 2025, le Prix des Territoires pour récompenser un projet inédit en France qui a été sélectionné parmi plus de 250 projets déposés.

Pour autant, les projets tant individuels que collectifs des jeunes agriculteurs continuent d'évoluer et nécessitent encore un accompagnement spécifique pour garantir une pérennité des exploitations.

Aussi, il est proposé de prolonger une nouvelle fois le partenariat conclu initialement avec la Chambre d'Agriculture pour une durée de 12 mois, pour un montant de 15.600 euros TTC.

Compte tenu des enjeux de ce projet, la Chambre d'Agriculture a décidé de participer financièrement à hauteur de 20 %, soit 3.120 euros TTC, le reste à charge de la Commune s'élève donc à 12.480 euros TTC.

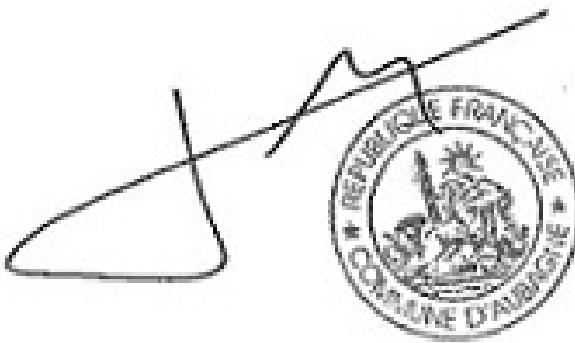
Par ailleurs, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône sera sollicité au titre du Fonds d'assistance aux Communes pour l'aménagement et la gestion agricole.

Cette délibération propose d'approuver l'avenant n°2 à la convention de partenariat d'ingénierie technique avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône dans le cadre du projet agricole Camp Lambert.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20251218-181225_19-DE
Reçu le 19/12/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumbr
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
19/12/2025



Délibération n°19_181225 du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025 (suite)

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que l'accompagnement mis en place avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône auprès des agriculteurs installés dans le cadre du projet agricole de Camp Lambert, doit être poursuivi pour 12 mois, afin de leur garantir les meilleures conditions d'installation.

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER et d'AUTORISER la signature par le Maire de l'avenant n°2 à la convention conclue avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, permettant de poursuivre l'accompagnement des agriculteurs installés dans le cadre du projet agricole de Camp Lambert, pour un montant total de 15.600 euros TTC.

ARTICLE 2 : de PRENDRE ACTE que la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône participera financièrement à hauteur de 20%, soit 3.120 euros TTC, du montant de cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20251218-181225_19-DE
Reçu le 19/12/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
19/12/2025

